

Le mot du Maire



Cette crise sans précédent de la COVID-19 inquiète et monopolise toute notre attention depuis des mois. Malheureusement, rien n'a évolué, si ce n'est la capacité de chacun à s'adapter aux mesures pour le bien de tous. Je le vois quotidiennement, notamment à la sortie des écoles, où chacun respecte le port du masque.

Nous allons interdire la cigarette à proximité des entrées des écoles. Il en va de la santé de nos enfants et du respect de notre agent communal, Frédéric, qui n'aura plus à ramasser les mégots. D'autre part, la Commune a perdu bon nombre de ressources à cause de la crise sanitaire, en particulier les recettes liées aux locations de la salle des associations. Néanmoins, le Conseil Municipal a décidé, par soutien et solidarité, d'exonérer tout ou partie des loyers de nos locataires artisans et commerçants, dus au titre des deux mois du premier confinement. Nous leur renouvelons tout notre soutien en cette période difficile.

Au vu de cette situation, nous avons été contraints d'annuler notre foire aux arbres, nos repas des aînés et toutes les manifestations des associations et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Une note de soleil dans ce courrier, des paniers seront distribués par l'ensemble du conseil municipal, début décembre, à tous nos aînés, avec une petite surprise de la part de nos écoliers.

L'ensemble du conseil se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur à vous et à vos proches.

Amicalement .

Le Maire, Philippe MARIE

Rappel des horaires de permanence

Mairie de LE PERREY

Mairie déléguée de Fourmetot

Permanence des élus:

Mardi de 18h00 à 19h00

Permanence du secrétariat :

Mardi de 17h00 à 19h00

Mairie déléguée de Saint Ouen des Champs

Permanence des élus :

Jeudi de 17h00 à 18h30

Permanence du secrétariat :

Jeudi de 17h00 à 18h30

Mairie déléguée de Saint Thurién

Permanence des élus :

Lundi de 17h30 à 18h00

Permanence du secrétariat :

Lundi de 16h30 à 18h00

Quelques informations

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Nos commerçants cherchent à se diversifier et à vous proposer toujours plus de services :

⇒ L'Atelier de la Fleur vous propose un point de livraison de colis depuis quelques mois.

⇒ Le bar-épicerie le Relais de Fourmetot vous propose :

- Les dossiers de carte grise
- Les timbres poste
- Les timbres amende
- Les timbres fiscaux
- Le point de livraison de colis



- et tout récemment, le paiement de proximité. Celui-ci vous permet pour le moment de payer vos impôts sans passer par le guichet du centre des finances publiques. Le Relais pourra également proposer le paiement des factures de cantine et de garderie dès que la Commune disposera du nouveau logiciel de la Communauté de Communes pour l'établissement des factures (courant janvier normalement).

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez récemment choisi d'habiter à Le Perrey, faites-vous connaître ! Cette visite en mairie permet d'établir un contact avec les élus et les services municipaux qui sont à votre service pour répondre à vos interrogations.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant les prochaines élections en 2021.

L'an prochain, vous serez appelés aux urnes pour les élections départementales et régionales.

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter personnellement à la Mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile ou faire votre pré-inscription par internet sur le site www.service-public.fr

Les conditions requises sont :

- Etre majeur et de nationalité française,
- Etre domicilié dans la commune ou avoir une résidence effective et continue depuis 6 mois (quittance de loyer, factures EDF,..) ou être assujéti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises...).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la mairie, entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant, afin de se faire recenser en vue de leur participation à la Journée Défense et citoyenneté

Une attestation leur sera remise. Celle-ci est à fournir lors d'inscriptions aux examens, concours et permis de conduire.



ANIMAUX EN DIVAGATION ET ABOIEMENTS

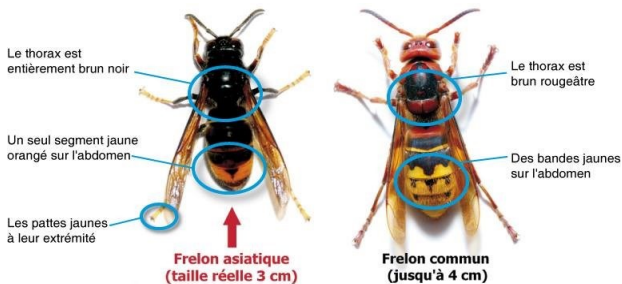
La Mairie est très souvent sollicitée au sujet d'animaux en état de divagation. Nous vous rappelons que vos animaux s'exposent à de nombreux risques (accident de la circulation,...) mais qu'ils représentent également un danger pour les autres (attaque de passants).

Pour rappel, les propriétaires d'animaux engagent leur responsabilité civile vis-à-vis de leur compagnon à quatre pattes.

D'autre part, les propriétaires de chiens ou personnes en ayant la garde, doivent également éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Tout dispositif (collier, boîtier, ...) dissuadant les animaux de faire du bruit de manière fréquente doit, le cas échéant, être employé.

(arrêté préfectoral DTARS-SE/n°19-14 / article 8)

Lutte contre le frelon asiatique



Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure
Contact plateforme départementale
02.77.64.54.27
contact@frelonasiatiques27.fr
www.frelonasiatique27.fr

TONDEUSES ET AUTRES MATERIELS BRUYANTS

Les activités bruyantes exercées par les particuliers, réalisées à partir d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières..., pouvant occasionner une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

(arrêté préfectoral DTARS-SE/n°19-14 / article 7)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE CONTRAVENTION DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 131-13 du nouveau code pénal)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Certaines collectivités proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés

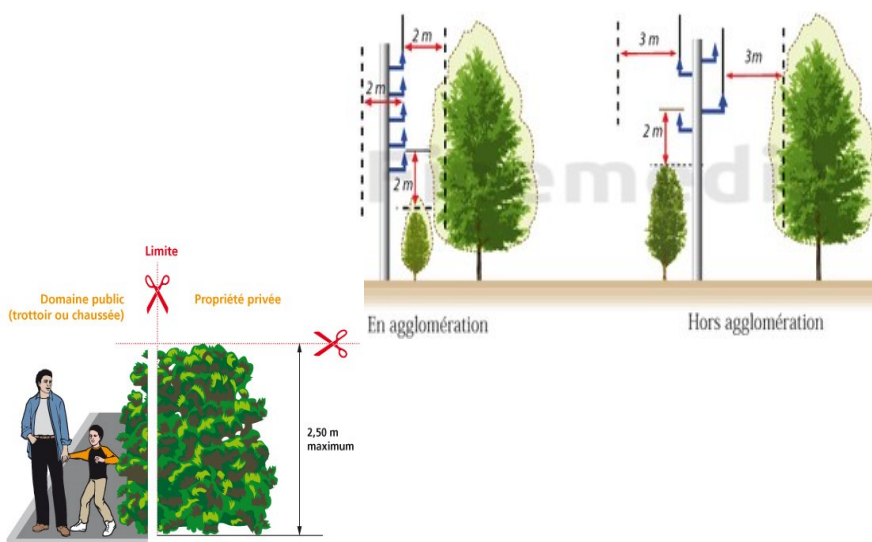
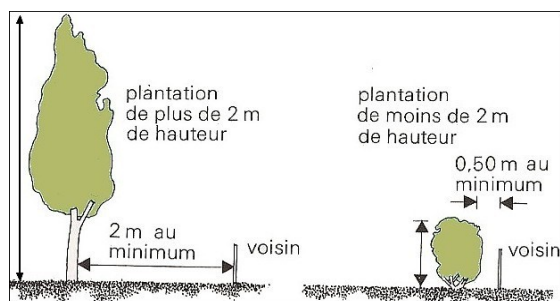
98 % de la population a accès à l'une des **269 déchèteries** de la région Normandie

Source : Enquête nationale ADEME 2013

LA COLLECTE AU PORTE À PORTE

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts

REGLEMENTATION SUR LES PLANTATIONS ET L'ELAGAGE DES HAIES



La Commission élagage passera prochainement sur les voies communales pour veiller au respect de ses mesures.

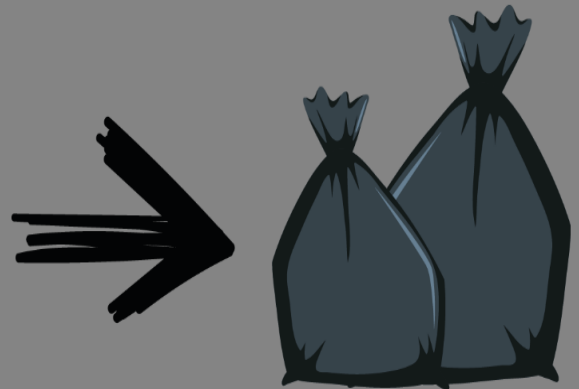
Rappels sur les consignes de tri des déchets

Comment et où dois-je trier mes déchets ?

DANS MA POUBELLE GRISE



couche-culotte, vaisselle cassée, petit objets, ...



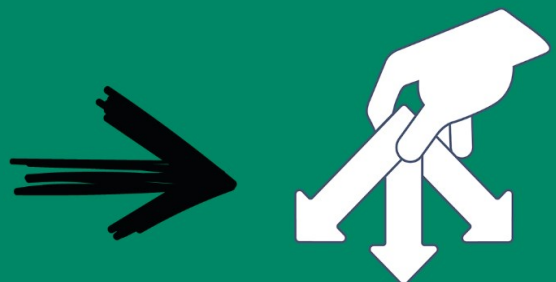
Dans les sacs poubelles

A LA DÉCHÈTERIE

Tous les habitants peuvent accéder aux déchèteries du SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest de l'Eure) sur présentation d'un pass'déchèterie que vous pouvez vous procurer en mairie ou en déchèterie.



exemples de déchets à apporter en déchèteries



DANS LES CONTENEURS DES GROS CARTONS

La commune a installé un nouveau conteneur pour les gros cartons sur l'espace de tri, aux abords de l'église. Nous vous rappelons que doivent être déposés dans ce conteneur **uniquement les cartons d'emballage**. Malheureusement, nous constatons encore de nombreux dépôts sauvages. Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement. En cas de non respect, la commune se verrait contrainte d'enlever le conteneur et il vous reviendrait d'emmener vos cartons à la déchetterie.



Les bouteilles et flacons en plastique



Les briques alimentaires et les films étirables



Les emballages en métal



Bacs, conteneurs et sacs jaunes

(Pour les contenants ou la collecte adressez-vous à votre communauté de commu

Et depuis le 1^{er} juin

Vous pouvez déposer dans votre bac jaune les pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...

Bien séparer les emballages, ne pas les emboîter et les déposer en vrac dans le bac/sac.

Bien vider les emballages mais ne pas les laver.

Pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...



DANS LES COLONNES DE TRI

Les papiers



Tous les papiers

Les Cartonnettes



Boîtes, cartons de maintien, ...



En Point d'Apport Volontaire

DANS LES COLONNES DE TRI

Les bouteilles, pots et bocaux en verre



En Point d'Apport Volontaire

Ecole de Fourmetot

La rentrée

C'est une nouvelle année scolaire qui commence dans un contexte bien particulier qui est celui de la COVID. Ce sont 68 élèves qui ont repris le chemin de l'école de mardi 1^{er} septembre dans notre petite école rurale, tous avaient le sourire et étaient impatients de retrouver leurs camarades. Ils ont été accueillis par Mme Vu enseignante de maternelle, Mme Turpin enseignante de cycle 3 et Mme Bodilis enseignante du cycle 2. L'équipe est complétée par Mme Surmont et Mme Bunel, ATSEM. C'est avec des projets sur l'eau et sur la biodiversité que cette nouvelle année commence.



Nettoyons la nature

Ce vendredi 25 septembre, 55 élèves de l'école primaire de Fourmetot ont participé à la journée citoyenne « nettoyons la nature ». Equipés de gants, de sacs poubelles et de courage, ils ont arpenté le centre du village à la recherche de déchets oubliés. Bouteilles, mégots, sacs plastiques, masques, emballages sont les principaux déchets récoltés. C'est au total environ 5 kg qui ont été ramassés par ces courageux bénévoles.



Je trie, tu tries, nous trions !



Durant l'année 2019/2020 l'école a fièrement participé à l'opération intitulée « la grande collecte des papiers et cartonnettes » en partenariat avec la mairie et le SDOMODE. C'est au total **5.220 tonnes** de papier que l'école a récupéré soit une subvention s'élevant à **391.5 euros** qui a pu être versée à la coopérative scolaire. Merci à tous ceux qui ont participé et qui étaient là le jour du chargement de la benne ! Bonne nouvelle, cette opération est reconduite pour 2020/2021, vous pouvez déposer vos papiers au niveau du presbytère dès le 2 novembre. Nous comptons sur vous pour battre le record de 5,220 tonnes !

Ecole des Trois Cornets

En cette rentrée 2020, l'équipe enseignante a été complétée par Mme Guenoux et Mme Cardon pour accueillir 92 élèves sur 4 classes. L'accueil périscolaire se fait à Sainte Opportune la Mare. Le ramassage scolaire permettant le transport des élèves entre l'école et la garderie a été modifié de façon à pouvoir emmener les enfants de Fourmetot à l'école des Trois Cornets.



Comme chaque année, nous avons choisi un thème :

« Voyage autour du monde »

Les élèves ont reçu leur passeport et leur carte d'embarquement afin de commencer ce voyage le lundi 2 septembre 2020. Ainsi, nous travaillerons sur les différents continents au fur et à mesure de l'année pour découvrir les coutumes et traditions du monde entier. Les élèves ont pu voyager en Europe lors de la première période, puis destination l'Asie avant d'aller en Amérique. L'année scolaire se terminera en Afrique après avoir été en Océanie.



Nous avons commencé cette année avec le cycle piscine, les élèves étaient ravis, d'autant que nous n'avons pu le faire l'année dernière.



Cependant, cette rentrée fut particulière avec le protocole sanitaire, cela nous a contraint dans les réalisations des projets.



Ainsi, nous n'avons pu réaliser la Semaine du Goût. Nous l'avons remplacée par une « journée Halloween ». Ce fut l'occasion de faire classe, le jeudi 15 octobre, à des clowns, des zombies, des vampires, des sorcières et j'en passe.

Les photos de classe ont été prises le vendredi 16 octobre 2020.



De plus, nous espérons pouvoir maintenir le traditionnel marché de Noël de l'école le jeudi 17 décembre 2020, où les objets fabriqués par les élèves seront mis en vente.

Des collectes sont également mises en place au sein de l'école : la collecte des cartouches d'imprimante et la collecte des papiers et des cartonnages en lien avec le SDOMODE. Ces collectes vont nous permettre de récolter de l'argent afin de financer les sorties scolaires. Votre participation est la bienvenue, vous pouvez déposer vos récoltes à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Les loisirs à LE PERREY

Cours de yoga

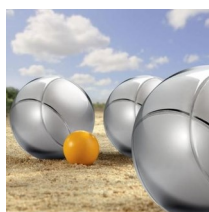
Depuis le mois de septembre 2020, des cours de yoga sont dispensés le lundi soir dans la salle des associations de Fourmetot.

De 17h à 18h, Benoit accueille les enfants de 4/6 ans pour de l'éveil sportif et de 19h à 21h Marine propose deux cours de yoga santé aux adultes.

Les cours rencontrent un tel succès que l'association Récréa'Momes ne reçoit plus d'inscription.



La pétanque du Perrey



Une nouvelle association devrait voir le jour en début d'année 2021, à l'initiative de plusieurs habitants, pour proposer aux amateurs de pétanque de se retrouver pour s'initier ou se performer dans le lancer de boules.

Le projet vous sera présenté lors une réunion publique, le 8 janvier prochain à 18h30 salle des Associations de Fourmetot (sous réserve de l'état sanitaire).

Cours de guitare

Jérôme vous propose, à titre particulier, des cours de guitare tout type (électrique, acoustique et classique) pour débutant ou confirmé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au 06.59.08.45.06 ou sur Facebook : la technique des 6 cordes.



DIA DIA

Djibril KABA vous propose des cours de percussions (djembé et dundun) le mercredi soir, de 18 à 20h dans la salle des associations de Fourmetot.



English Lessons

Des cours d'anglais sont proposés depuis le mois de septembre aux personnes débutantes ou confirmées le mercredi de 16h30 à 20h à la salle de réunion de la Mairie déléguée de Saint Thuriën.



Les inscriptions sont closes pour l'année en cours.

Annulation de la 28e édition de la Foire aux arbres

Au vu du contexte sanitaire de ces derniers mois et des nouvelles annonces gouvernementales, la Foire aux arbres n'a pas pu se tenir cette année. Avant même la décision du confinement, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas organiser cette manifestation puisqu'il était difficile de mettre en place un système de contrôle pour le respect de la distanciation et des gestes barrières.

CONTACTS :

- Pour vos commandes d'arbres d'ornement, arbres fruitiers et rosiers, Monsieur Christophe ALMIN pépiniériste à Parigny près de Saint Hilaire du Harcouët, vous propose des livraisons sur la Commune. Vous pouvez consulter son site internet www.pepinieres-almin.com et le contacter au 06.08.86.01.97 ou au 02.33.49.47.13.

- Vous pouvez également contacter les pépinières BOUCHERON situées à Cesny-Bois-Halbout dans le Calvados, spécialisées dans les arbustes à fleurs, plants pour haies et arbustes d'ornement au 02.31.78.37.66 ou au 06.24.08.32.77



POUR UNE MOBILITÉ DURABLE DANS LES ZONES RURALES !



Rezo Pouce, c'est une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui travaillent ensemble pour faire de l'autostop un mode de déplacement comme les autres. La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rézo Pouce sur son territoire.

Grâce à près de 100 arrêts (comme des arrêts de bus) et à l'application mobile Rézo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rézo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

Et concrètement, ça marche comment ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur www.rezopouce.fr, sur l'application mobile, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un macaron (pour les conducteurs).

En mode Stop :

- Les passagers se rendent à un arrêt Rézo Pouce, sortent leur "pancarte destination" et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes !
- Les conducteurs, quant à eux, collent leur macaron sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un arrêt Rézo Pouce !

Avec l'application, plusieurs utilisations sont possibles :

- En mode "Instantané" : les utilisateurs peuvent partager leur destination en temps réel et visionner sur une carte les conducteurs et passagers (et leur destination) situés autour d'eux.
- En mode "Programmé" : les usagers peuvent proposer leur trajet en voiture ou trouver un trajet à l'avance.
- En s'abonnant" : les utilisateurs peuvent créer et s'abonner aux hashtags qui les intéressent (ex. #GareVille) pour visualiser tous les trajets correspondants.

Faire du stop, prendre des autostoppeurs ou covoiturer, ce n'est pas forcément un engagement de tous les jours mais le moindre trajet partagé fera du bien à votre portefeuille et à la planète, sans oublier les belles rencontres que vous pourrez faire.

Alors, prêt à rejoindre la communauté Rézo Pouce ?

Inscrivez-vous vite sur www.rezopouce.fr, sur l'application mobile, dans votre mairie ou en point relais (une photocopie d'une pièce d'identité est nécessaire) !



Les bons gestes à respecter lors du covoiturage : port du masque obligatoire pour les passagers de plus de 11 ans, désinfection régulière du véhicule par son conducteur, accueil de deux passagers par rangée de sièges arrières et 1 passager possible à l'avant.





Les arrêts « rézo pouce » sur la commune Le Perrey



Vous trouverez ci-dessous la liste des endroits où sont implantés les panneaux d'arrêt « rézo pouce » et les directions vers lesquelles vous pourrez vous rendre en vous positionnant à ces arrêts.

Sur la commune déléguée de Fourmetot

Le relais de Fourmetot

Directions : Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer

L'atelier de la fleur

Directions : Quillebeuf-sur-Seine,
Bourneville-Sainte-Croix, Routot

Sur la commune déléguée de Saint Ouen des Champs

Eglise

Directions : Quillebeuf-sur-Seine,
Bouquelon , Le Marais Vernier

Mairie

Directions : Le Perrey (Fourmetot),
Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer

Sur la commune délégué de Saint Thurien

Eglise

Directions : Bouquelon, Pont-Audemer,
Saint Mards de Blacarville

Mairie

Directions : Quillebeuf-sur-Seine, Routot



La procédure d'inscription en mairie

Vous pouvez vous présenter sur l'une ou l'autre des mairies, aux heures de permanence, muni d'une pièce d'identité. Pour un mineur, veuillez présenter la pièce d'identité du mineur et du responsable légal.

Pour toute fiche d'inscription complétée, il sera remis un « kit mobilité » ainsi que la charte de bonne conduite.

La fiche d'inscription et la copie de votre pièce d'identité seront transmises par le service administratif de la mairie au contact du « rézopouce ». La personne inscrite recevra ensuite directement à son domicile sa carte de membre et son macaron (s'il est conducteur).